

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe Environnement et nature

La France est en très retard en matière de déploiement d'énergies renouvelables, c'est même le seul pays européen qui n'a pas atteint son objectif en 2020. Pourtant, il est essentiel d'accélérer fortement, d'ici dix ans, pour tenir nos engagements européens et nous conformer à l'Accord de Paris. Il s'agit de reporter la production d'énergie de sources fossiles vers des sources renouvelables, car, quoiqu'on en pense, le nucléaire, nouveau ou ancien ne pourra répondre aux besoins dans les délais.

Eoliennes, méthaniseurs, panneaux photovoltaïques... sont des infrastructures visibles dans les paysages de nos territoires, au plus près du cadre de vie des citoyens, ce qui soulève des questions d'acceptabilité et de partage de l'effort pour réussir la transition.

Cette saisine gouvernementale interroge donc le CESE sur les manières de consulter, débattre, et choisir, du local au national sur ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer l'acceptabilité des projets afin de remplir nos objectifs. Cet avis, remarquablement centré sur la dynamique sociale de la transition, insiste sur des recommandations, pour la plupart maintes fois demandées par les acteurs environnementaux dans les débats territoriaux et nationaux. Mais l'avis pointe aussi des reculs récents en matière de participation du public, et des régressions quant à la mise à disposition du public d'avis et d'expertise techniques indépendantes, pour détailler enfin les fondamentaux d'une transition choisie au lieu de subie.

Nous plébiscitions particulièrement les recommandations suivantes :

- 1, 2 et 7 : au niveau national, planifier le développement des ENR en recherchant des espaces plus consensuels et légitimer ces choix avec la Commission Nationale du Débat Public dans le cadre de la SFEC en associant le CESE ;
- La 5 et la 19 : répartir équitablement l'effort entre les foyers et flécher les taxes des ENR en priorité vers la lutte contre la précarité énergétique, et en partager les retombées économiques ;
- 9 : l'importance de concilier transition énergétique et biodiversité en mettant en œuvre le principe ERC (Eviter Réduire Compenser) ;
- Et enfin la 12 et la 13 : systématiser la concertation pour tout projet en veillant à garantir une représentation équitable de tous les publics.

Pour conclure, cet avis que nous avons voté, est encore plus opportun au moment où la guerre en Ukraine fait exploser les cours des énergies fossiles et exige de nous d'accélérer cette transition. Dans le même temps, nous resterons très vigilants sur la prise en compte des études d'impact environnementale alors que le gouvernement vient d'annoncer la mise en concurrence de projets d'éolien flottant en Méditerranée dans des zones de biodiversité Natura 2000. Il est essentiel d'attendre les résultats de l'ensemble des études d'impact en cours et prévues avant de lancer les appels d'offres. Nous demandons au gouvernement de nous répondre sur ce point.

De manière générale, nous appelons le futur gouvernement à considérer cet avis comme la référence pour construire les conditions de l'acceptabilité de la TE et de la nécessaire redevabilité des décideurs de haut niveau, au risque dans le cas contraire de freiner le développement des filières ENR, l'emploi associé, et de conforter notre dépendance aux énergies fossiles et aux régimes autocratiques qui bien souvent les produisent.

Nous remercions vivement les deux rapporteurs, la Commission, son président et les administrateurs pour ce travail.